

Conseil Municipal des Jeunes



Qu'est-ce qu'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté*. C'est une opportunité qui t'est offerte de participer à la vie de la commune, de découvrir les instances de la démocratie locale, d'être porte-paroles de la population et notamment des jeunes.

Le Conseil Municipal des Jeunes participe à différents projets pour améliorer le quotidien de tous les habitants.

Pourquoi un Conseil Municipal des Jeunes ?

L'objectif de la municipalité est de permettre aux jeunes d'appréhender la pratique de la vie citoyenne et ainsi d'encourager, de soutenir et d'inciter les initiatives civiques des jeunes Meslaysiens.

Objectifs :

- S'exercer à une citoyenneté active, en favorisant l'autonomie et la responsabilité.
- S'initier au débat et donner le goût de l'engagement.
- Favoriser l'aide aux projets et aux initiatives des jeunes en encourageant leur participation à la vie publique.

Qui peut être candidat au CMJ ?

Tous les jeunes Meslaysiens nés entre 2004 et 2012, scolarisés et/ou en apprentissage.
Modalités : rendre en mairie, le vendredi 19 février 2021, au plus tard, le dossier de candidature et l'autorisation parentale joints.

Comment fonctionne le CMJ ?

- Le CMJ est composé de 5 à 7 jeunes élus pour un mandat de deux ans par scrutin*majoritaire à un tour.
- Les candidats élisent leurs représentants parmi la liste des candidatures.
- Chaque électeur devra voter pour élire les 7 candidats de son choix.
- Les travaux du Conseil Municipal de Jeunes reposent sur le bénévolat de ses membres.
- Sans appartenance politique, ceux-ci s'inscrivent dans les objectifs du CMJ de recherche de l'intérêt général.
- Les conseillers se réunissent lors de réunions thématiques pour préparer leurs projets ensemble et à minima 3 fois en séance plénière*.
- Le CMJ est encadré par un ou des conseillers municipaux.
- Les élus adultes apportent leur aide aux jeunes pour mener à bien leurs missions.

Ethique (*) du CMJ

Le CMJ respecte les opinions de tous ses participants et veille à instaurer un climat de tolérance et de respect dans le cadre de son fonctionnement. Il veille à préserver le caractère non partisan de ses débats.

Les élus s'engageront pendant leur mandat de deux ans (2021-2023) à :

- Respecter le règlement intérieur du CMJ ;
- Assister aux réunions plénières et aux groupes de travail;
- Prévenir toujours un élu adulte ou le secrétariat de la mairie en cas d'indisponibilité;
- Participer aux activités proposées;
- Ecouter les autres, respecter leurs temps de parole et leurs idées;
- Œuvrer pour l'intérêt général et le bien de tous;
- Informer les jeunes de la commune de ce qui se passe au CMJ, rapporter leurs avis et leurs demandes;
- Etre le relais avec les nouveaux élus lorsqu'ils ne seront plus conseillers.

Calendrier

Vendredi 19 février 2021 : date limite de dépôt des dossiers de candidature.

Samedi 13 mars 2021 : date des élections en Mairie et de l'installation du CMJ (sous réserve du contexte sanitaire).

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Les informations portées sur les formulaires joints sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement destiné à permettre la concrétisation du CMJ. Le destinataire, également responsable du traitement de vos données, est la Mairie de Meslay-le-Vidame. Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Ça veut dire quoi ?

***Citoyenneté** : être citoyen, c'est avoir des droits et des devoirs. Il est essentiel que chacun les respecte et les applique pour que la société fonctionne correctement et de manière égalitaire. L'ensemble des principes qui régissent notre société sont regroupés dans des textes réglementaires ou des lois, comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ou encore la Convention des droits de l'enfant.

***Mandat** : fonction confiée par les électeurs à des représentants qu'ils élisent.

***Scrutin** : ensemble des opérations qui constituent un vote ou une élection.

***Séance plénière** : se dit d'une réunion où siègent tous les membres d'un groupe.

***Ethique** : est une indication du comment les êtres humains doivent se comporter, agir et être, entre eux et envers ceux qui les entourent.